

# Baisse des effectifs

## Foire Aux Questions

### **Qu'est-ce que la Résolution sur les écoles à petits effectifs ?**

Le Conseil de l'éducation de Denver a approuvé la Résolution sur les écoles à petits effectifs en juin 2021, qui demande au district de travailler avec les communautés scolaires de l'ensemble du district pour faire face à la baisse des effectifs dans les écoles élémentaires.

La résolution demande au personnel de DPS d'entamer un processus dirigé par la communauté et soutenu par le district pour créer des solutions possibles à la baisse des effectifs, avec des directives pour garantir des programmes durables pour les élèves, y compris une éducation bilingue solide à l'aide du modèle TNLI (Transitional Native Language Instruction - enseignement transitoire en langue maternelle).

### **Qu'est-ce que la baisse des effectifs ?**

Entre 2014 et 2020, DPS a inscrit environ 5 000 élèves de moins au niveau élémentaire, et cette tendance devrait se poursuivre au cours des cinq prochaines années. L'explication de cette baisse est à chercher dans l'évolution de la démographie de Denver. À titre d'exemple, on observe une baisse du nombre d'enfants nés à Denver depuis 2008. Ce fait, combiné à l'évolution du parc immobilier dans de nombreux quartiers de la ville, a entraîné une diminution du nombre d'enfants en âge scolaire vivant dans la zone d'inscription des Écoles publiques de Denver.

### **Quel est l'impact de la baisse des effectifs sur nos écoles ?**

À mesure que la population en âge de fréquenter l'école diminue, le nombre d'inscriptions diminue également dans de nombreuses écoles du district. Lorsque les écoles accueillent moins d'élèves, DPS et l'école reçoivent moins de fonds de l'État, ce qui rend très difficile le financement de tous les programmes et services que les élèves méritent. Cette tendance devrait se poursuivre au cours des cinq prochaines années.

DPS offre un financement supplémentaire aux écoles gérées par le district pour une variété de besoins. Il s'agit notamment d'une « subvention aux écoles à petits effectifs » pour les écoles dont l'effectif est inférieur à 215 élèves et d'une « aide budgétaire » supplémentaire pour les écoles dont l'effectif diminue ou dont on prévoit qu'elles auront moins d'élèves que ce qu'il leur faut pour financer et doter en personnel tous les programmes qu'elles souhaitent, entre autres raisons.

## **Quel est l'impact de la baisse des effectifs sur nos écoles ?**

À mesure que la population en âge de fréquenter l'école diminue, le nombre d'inscriptions diminue également dans de nombreuses écoles du district. Lorsque les écoles accueillent moins d'élèves, DPS et l'école reçoivent moins de fonds de l'État, ce qui rend très difficile le financement de tous les programmes et services que les élèves méritent. Cette tendance devrait se poursuivre au cours des cinq prochaines années.

DPS offre un financement supplémentaire aux écoles gérées par le district pour une variété de besoins. Il s'agit notamment d'une « subvention aux écoles à petits effectifs » pour les écoles dont l'effectif est inférieur à 215 élèves et d'une « aide budgétaire » supplémentaire pour les écoles dont l'effectif diminue ou dont on prévoit qu'elles auront moins d'élèves que ce qu'il leur faut pour financer et doter en personnel tous les programmes qu'elles souhaitent, entre autres raisons.

## **Quel est l'impact de la baisse des effectifs sur nos écoles ?**

À mesure que la population en âge de fréquenter l'école diminue, le nombre d'inscriptions diminue également dans de nombreuses écoles du district. Lorsque les écoles accueillent moins d'élèves, DPS et l'école reçoivent moins de fonds de l'État, ce qui rend très difficile le financement de tous les programmes et services que les élèves méritent. Cette tendance devrait se poursuivre au cours des cinq prochaines années.

DPS offre un financement supplémentaire aux écoles gérées par le district pour une variété de besoins. Il s'agit notamment d'une « subvention aux écoles à petits effectifs » pour les écoles dont l'effectif est inférieur à 215 élèves et d'une « aide budgétaire » supplémentaire pour les écoles dont l'effectif diminue ou dont on prévoit qu'elles auront moins d'élèves que ce qu'il leur faut pour financer et doter en personnel tous les programmes qu'elles souhaitent, entre autres raisons.

## **Pourquoi une école à effectif complet est-elle importante ?**

Une école à effectif complet dispose d'un financement suffisant pour offrir aux élèves des opportunités solides et équitables, notamment en ce qui concerne les programmes suivants :

- Cours réguliers d'art, d'éducation physique, de musique et/ou autres cours à option
- Programmes adaptés aux niveaux scolaires et linguistiques des apprenants multilingues
- Programme Élèves doués & talentueux, Éducation spéciale, Interventions en Maths et Littérature à tous les niveaux.
- Soutien en matière de santé mentale, tels que des conseillers scolaires, des psychologues et/ou des travailleurs sociaux, et du personnel pour les pratiques réparatrices.
- Temps réservé à la planification des enseignants et aux pratiques d'enseignement fondées sur les données
- Capacité des enseignants à se concentrer sur un ensemble de cours ou de normes et d'évaluations par niveau scolaire.

## **Que se passe-t-il lorsqu'une école est en sous-effectif ?**

Les écoles élémentaires à faible effectif sont souvent confrontées à des cours à option incohérents, aux répercussions sur la qualité des programmes TNLI et à des possibilités limitées d'intervention (comme l'aide supplémentaire en lecture & écriture et en mathématiques) ou d'extension (comme les programmes pour les élèves doués et talentueux). Les écoles à faible effectif et à programme TNLI doivent souvent faire des compromis supplémentaires en combinant les niveaux scolaires.

## **Quand les changements apportés aux écoles seront-ils mis en œuvre ?**

Ce processus ne se fera pas du jour au lendemain. La vision est qu'aucun changement n'aura lieu dans les écoles avant l'année scolaire 2023-2024, avec des exceptions uniques pour certaines écoles bénéficiant de circonstances atténuantes et devant fermer plus tôt en raison d'une baisse extrême des effectifs. Avant tout changement, DPS travaillera avec le personnel scolaire, les familles et les voisins afin d'élaborer des options pour les communautés concernées.

## **Quelles écoles ont été identifiées en vue d'une fermeture ?**

Aucune école n'a été identifiée en vue d'être fermée, et il n'y a pas de liste d'écoles dont la fermeture ou le regroupement est envisagé. Le comité consultatif sur la baisse des effectifs scolaires créera les critères que le district utilisera pour déterminer quelles écoles doivent être fermées ou regroupées.

## **Quelle lecture en faire pour le personnel scolaire et les familles ?**

Une fois que les écoles ont été identifiées en vue d'un regroupement ou d'une fermeture, DPS s'engage à accompagner les familles et le personnel pendant la transition. DPS et le conseil ont clairement indiqué leur engagement à accompagner le personnel, qui sera prioritaire dans tous les changements. DPS soutiendra également les familles dans leurs projets de transition scolaire, de choix d'école, de transport, de programmes spécialisés et autres besoins importants pour nos familles et nos élèves.

## **Que signifient ces changements pour les programmes TNLI et d'apprentissage des langues ?**

DPS restera engagé à respecter ses obligations légales décrites dans le Décret de consentement. Ce décret décrit nos exigences pour assurer un soutien linguistique et des programmes d'apprentissage des langues pour nos élèves multilingues. Nous tenons à nos élèves multilingues et à leurs familles et nous resterons toujours engagés à garantir des programmes solides d'apprentissage des langues. Si des écoles sont fermées ou regroupées, nous veillerons à ce qu'il y ait de solides programmes linguistiques pour nos élèves. L'une des raisons essentielles de cette conversation sur la fermeture et le regroupement est de s'assurer que nos programmes linguistiques sont appréciés et capables de servir et de soutenir nos élèves avec succès.

## **Qu'arrivera-t-il aux programmes d'éducation spéciale basés dans un centre si une école est fermée ?**

Tout comme nos obligations légales dans le cadre du décret de consentement, nous sommes aussi légalement et moralement obligés de nous assurer que nos élèves dans les programmes basés dans un centre bénéficient de programmes et de services d'accompagnement de qualité. Indépendamment de toute fermeture, DPS veillera à ce que tous les élèves inscrits dans un programme de centre aient la possibilité de passer à un programme de qualité.

## **Les effectifs au niveau du préscolaire (ECE) diminuent-ils au même rythme ?**

L'inscription au préscolaire (ECE) est distincte de celle de la maternelle à la 12e année et est financée séparément du système d'éducation publique de la maternelle à la 12e année. L'inscription au préscolaire n'est pas garantie dans l'État du Colorado. Le préscolaire n'est pas obligatoire pour les élèves et de nombreuses familles ne s'y inscrivent pas. Cela signifie que l'inscription est très différente de celle de l'enseignement élémentaire et secondaire, et que le préscolaire n'est pas un indicateur clair des inscriptions de l'enseignement élémentaire et secondaire. En général, DPS ECE 4 représente environ 50 % de ses élèves de maternelle. Au cours des dernières années, DPS a réalisé de grands progrès en augmentant le nombre de places du préscolaire disponibles pour les élèves, notamment les élèves en ECE 3. Ainsi, si les inscriptions au préscolaire sont restées relativement stables ou ont augmenté quelque peu, cela ne reflète pas les changements dans les populations d'élèves, mais plutôt le fait que des places supplémentaires ont été ajoutées.

## **Les écoles à charte participeront-elles au processus de regroupement des écoles ?**

La baisse des effectifs a un impact sur tous les types d'écoles (écoles gérées par le district, écoles d'innovation et écoles à charte) au sein du district. Les écoles à charte de DPS participent au Comité consultatif sur la baisse des effectifs scolaires, afin de créer des critères qui sont appliqués équitablement à toutes les écoles DPS. En outre, toutes les écoles à charte de DPS sont des organisations à but non lucratif et sont entièrement responsables de leur solvabilité financière. Cela signifie qu'elles ne reçoivent pas de financement supplémentaire du district lorsqu'elles sont en sous-effectif. La solvabilité financière est une exigence clé du contrat entre chaque école à charte et le district, et une école à charte peut être non renouvelée ou obligée de renoncer à son contrat si elle ne maintient pas une situation financière saine.

## **Quelle est la cause de la baisse des effectifs ? Les familles de Denver choisissent-elles des écoles privées ou quittent-elles simplement le district ?**

Il y a plusieurs raisons à la baisse du nombre d'élèves inscrits dans les écoles DPS. Nous savons que l'augmentation du coût du logement a poussé de nombreuses familles à quitter la ville. Nous savons également que le taux de natalité a diminué régulièrement au cours de la dernière décennie. Nos données sur les inscriptions montrent également que la plupart des familles de Denver choisissent les écoles DPS. Seuls environ 8 % des élèves de Denver s'inscrivent dans d'autres districts du Colorado, et environ 6,6 % fréquentent des écoles privées.

### **Pourquoi le district se concentre-t-il sur les écoles élémentaires et les collèges pour ce critère ?**

Nos données sur les effectifs scolaires montrent que nos écoles élémentaires ont connu la plus forte baisse au cours de la dernière décennie, et cette information est un indicateur avancé pour comprendre la baisse au niveau secondaire. Au fur et à mesure que la cohorte réduite d'élèves de l'élémentaire progressera vers le collège, nous verrons moins d'élèves en âge de fréquenter le collège. Nous avons également beaucoup plus d'écoles élémentaires dans le district que d'écoles secondaires, et ces écoles ont été plus touchées par les difficultés relatives à la baisse des effectifs.

### **Les réunions du comité sont-elles ouvertes au public ?**

Les réunions du comité sont considérées comme des « sessions de travail » et sont destinées aux membres du comité qui représentent les familles et les parents, les enseignants, les chefs d'établissement et les membres de la communauté du district. Des comptes rendus des réunions seront publiés sur la page Web du comité consultatif sur la baisse des effectifs scolaires.

### **Le public a-t-il la possibilité de donner son avis ?**

Oui, le comité recevra les commentaires du public lors de l'élaboration des principes directeurs et de la rédaction des critères. Il y aura également des commentaires du public après la création de l'ensemble des critères. Ces possibilités de retour d'information seront affichées sur la page Web du Comité consultatif sur la baisse des effectifs scolaires.